

Catherine M. Müller
édagogique de Zurich

L'étude qui suit se propose de mettre en lumière ce paradoxe étonnant, en explorant tour à tour les chapitres consacrés à ces quatre figures mythiques. C'est là l'occasion de faire entendre une voix encore méconnue parmi les traités d'histoire ancienne au seuil de la modernité.

1. — Catherine d'AMBOISE, *Œuvres complètes*, éd. E. BERRIOT-SALVADORE et C. M. MÜLLER, Paris, Classiques Garnier, 2022 (*Textes de la Renaissance*, 243). Toutes les références au *Livre des Prudents et Imprudents* se rapportent à cette édition ; nous indiquons à la fois le folio et la page et citons en caractères gras les phrases que nous mettons en évidence.

2. — Parmi les nombreuses études sur cet affrontement idéologique, on consultera l'article suivant : Éliane VIENNOT, « Champions des dames et misogynes : les enjeux d'un combat frontal, à l'aube des temps modernes (1400-1530) », dans *L'Engagement des hommes pour l'égalité des sexes (XIV^e-XXI^e siècle)*, dir. F. ROCHEFORT et É. VIENNOT, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2013, p. 1-14.

Catherine d'Amboise, plutôt que de rappeler les détails mentionnés par ses prédécesseurs³, *plus suffisans qu'[elle]*, résume les hauts faits de la prudente des prudentes, *vertueuse sur toustez vertueusez*, par son invention des arts libéraux et mécaniques. La rhétorique employée dans son dithyrambe s'appuie sur l'hyperbole, le *topos* de l'ineffable et l'*excusatio*, comme pour les panégyriques qu'elle adresse à Prudence, à Marie ou aux Anges :

Les esperilz en science parfaictz, tresdignez sont de commemoration. Je dis ces moctz pour ceste noble tresillustre en vertus, dame Mynerve ainsi nommée, laquelle en soy heut tant de gracez, science et sçavoir, que impossible seroit à cens humain les sçavoir comprandre. Et qui soit vroy, premierement fut inventeresse davant tous aultres, ne deplaise aux hommes, d'yover et estre inventifve de composer les ars liberaulz, par cas parail les sept ars mecquaniques, lesquelz je delesse à escrire à plus suffisans que moy. Que diray plus de ceste vertueuse dame tant excellente et magnificque, qui tant exsaulce et faict honneur au sexe féminin ? Dire la puis, sans craincte d'estre reprise, la vertueuse sur toustez vertueusez^A.

3. — Dans la *Mer des histoires*, un des titres mentionnés par Catherine d'Amboise à d'autres endroits de son traité, les sept arts libéraux trouvés par Minerve, la fille de Jupiter, sont détaillés : les travaux de la laine, l'art de forger armes et guerroyer, la navigation, l'agriculture, le savoir *besoigner en boys, comme charpentiers, menuisiers, et charrons*, la médecine, et la *theatrique*, c'est assavoir la science de jouer misteres et fictions es theatres, palays, sales, conviz, temples et aultres lieux (*La Mer des histoires*, 2 vol., Lyon, Jehan du Pré, 1491, vol. 1, ch. XII, fol. xxxvii). On retiendra que le compilateur cite saint Augustin (4^e chapitre de la *Cité de Dieu*) pour rappeler que Minerve est vue comme *vierge celeste*, car entre les signes celestes, c'est le signe de la Vierge (*Ibid.*, vol. 1, ch. XIII, fol. xxxviii^v), un élément sans doute essentiel dans la phraséologie adoptée par Catherine d'Amboise. Le Boccace en moyen français (probablement la version traduite à laquelle fait référence Catherine d'Amboise lorsqu'elle renvoie à Boccace ailleurs dans ses *Prudens et Imprudens*) insiste lui aussi sur la noblesse, la dignité et l'excellence de Minerve, en mentionnant, parmi ses *oeuvres merveilleuses*, l'idée de tondre la laine, de l'apprêter et de la tisser, l'emploi de l'huile, l'usage des charrettes, l'art de faire les armes, l'enseignement des lois de la guerre, l'invention des nombre[s] et l'ordre et la manière de compter ainsi que la fabrication de la flûte (BOCCACE, *Des cleres et nobles femmes* (Ms. Bibl. Nat. 12420-*Chap. I-LII*), éd. J. BAROIN et J. HAFFEN, Paris, Les Belles Lettres, 1993 (*Annales Littéraires de l'Université de Besançon*, 498), p. 32-33). Christine de Pizan, avant de reprendre tous les éléments boccaciens, attribue à Minerve l'invention de l'écriture : Elle trouva par sa soubtiveté aucunes lettres grecques que on appelle caracteres. (Christine DE PIZAN, [Le Livre de la Cité des Dames], *La Città delle dame*, trad. P. CARAFFI, éd. E. J. RICHARDS, Rome, Carocci, 2004, livre I, ch. xxxiv, p. 170). Antoine Dufour (1504), quant à lui, reprend les éléments cités par Boccace (sauf l'art de la guerre et des nombres) en explicitant, lorsqu'il mentionne l'invention des charrettes, celle de l'attelage des chevaux. Dans le domaine de la musique, plutôt que de lui attribuer la confection de la flûte, il précise qu'elle trouva le moyen de bien chanter et inventa le luth (Antoine DUFOUR, *Les Vies des femmes célèbres*, éd. G. JEANNEAU, Genève, Droz, 1970 (*Textes littéraires français*, 168), p. 25). Symphorien Champier (1503), en revanche, est seul à mentionner la chasteté de Minerve (Symphorien CHAMPIER, *La Nef des dames vertueuses*, éd. J. KEM, Paris, Champion, 2007 (*Textes de la Renaissance*, 114), p. 52).

4. — Fol. 33r^o-v^o, p. 138-139.

Son incise *ne deplaise aux hommes* situe sa contribution dans une polémique rappelant celle de Christine de Pizan⁵. C'est ainsi que son propos, plutôt que de poursuivre une logique de *laudatio*, se transforme en une *vituperatio* à l'égard des adversaires des femmes et des vicieux, s'inscrivant par là de manière explicite dans la mouvance des défenseurs de la cause féminine :

Et dis en oultre, en magniere de reproche, viennent et s'approchent de moy les detracteurs et mauvaiz langagiers pour me dire du contraire, et en oultre que de leur parti me treuvent parsonnage ayant faict tellez euvrez que ceste prudente vertueuse. Non, non, tous livrez visitéz, je n'en ay point veuz. Mais de mon aage, en ay cogneu tant vieulx que jeunes, assez et trop d'invertueulx regnieux de Dieu, yvroingnez, paillars plublicques, mauvaiz langagiers, diffamateurs de gens, et aultrez vicez habondans en eulx en si grant nombre que imposible seroit les descripre. Et oultre pour l'infamy d'iceulx, et plus des vieulx que des jeunez, m'en tais, considéré ainsi le taire en valoir mieulx que le parler. Doncques se taisent et mettent fin à leurs imprudentez parollez de plus toucher au noble sexe feminin, se taisent de parler des dames prudes, sages et vertueuses⁶.

Les *imprudentez parollez* qu'ils profèrent font d'emblée de ses interlocuteurs les imprudents par excellence. Par contraste, en dépit du *petit sçavoir* qui l'empêche de *haultement toucher* les *vertus altissimez* de Minerve, l'autrice fonde son écriture et son renom sur son *bien bon vouloir* et son *bon cuer* :

*O Mynerve, toustez vertus passant, que moy et aultrez te atribuer honneur
sommez tenus. Doncquez te plaise le bien bon vouloir reputer pour le fait,
en excusant le mien petit sçavoir, qui en soy plus haultement toucher ne
peult tes vertus altissimez, qui le feroit de bon cueur si possible luy estoit⁷.*

5. — Le nom de Christine n'étant jamais cité explicitement dans son traité, il est impossible de savoir si Catherine d'Amboise a pu avoir sous les yeux certains de ses ouvrages. Mais la présence notamment du *Livre des trois vertus* et du *Livre de la Mutation de Fortune* dans les bibliothèques de plusieurs grandes dames lettrées de son entourage et de sa famille, dont Gabrielle de Bourbon et Jeanne de Graville, rend plausible la connaissance d'une partie de l'œuvre et des idées de Christine. Pour une considération plus détaillée des lectures de Catherine d'Amboise, voir Catherine d'AMBOISE, *Œuvres complètes*, éd. cit., p. 18-28.

6. — Fol. 33^{vo}-34^{ro}, p. 139. La ressemblance avec la phraséologie de Christine de Pizan, justement dans le cadre de son éloge de Minerve, est frappante : *Or se taisent, or se taisent d'orenavent les clerks mesdisans de femmes, ceulx qui en ont parlé en blasme et qui en parlent en leurs livres et dictiez* (Christine de PIZAN, [Le Livre de la Cité des Dames], La Città delle dame, éd. cit., livre I, ch. xxxvii, p. 182).

7. — Fol. 34r^o, p. 139.

Cérès

10. — Fol. 34v^o, p. 140.

Contrairement à ses possibles sources¹¹, Catherine d'Amboise imagine qu'avant cette invention libératrice, les humains accomplissaient le travail des bœufs en étant eux-mêmes attelés à la charrue, comme l'illustre aussi la miniature au fol. 34r^o. Elle attribue par conséquent à Cérès, outre la vertu de *prudence* centrale à son traité, celles de *pitié*, de *charité* et de *compassion*, absentes des versions antérieures¹² :

*Disant telz moctz, sans craincte de nully, que la povre creature, faulte de
comprendre, fut et estoit contraincte, le temps passé, de jour en jour allez
cultiver et labourer les terrez, coupléz et liéz ensemble comme bestez brustez,
incensiblez et non raisonnables, en grant paine, misere et douleur. Doncques
toy, puissante dame, voyant ceste imperfection, de pitié et charité esmeue,
ayant compassion de ton semblable, le conseilaz et donnas le stille, par ta
prudence grande, mettre et faire aux beufz icelle office¹³.*

Peut-être le syntagme *sans crainte de nully* suggère-t-il une conscience de l'audace de cette réécriture ? Toujours est-il que l'association de Cérès à une figure chrétienne est inférée en outre par le terme de *grace*, déjà présent dans le portrait de Minerve :

11. — Boccace retient de Cérés l'invention du labour (grâce à celle des charrues et à l'idée d'y atteler des bœufs) et de la transformation du blé ; plutôt que de louer la déesse civilisatrice, il envisage la possibilité de la supériorité de la nature sur la culture et lance une diatribe contre les maux de la civilisation (possessions, jalousies, violences) : *y me semble que les temps anciens desquelz a esté premiereent parlé, jassoit ce qu'ilz fussent rudes et sauvages, sont a preferer a yceulx nos temps de fer, toutevoies cointes et jolis* (BOCCACE, *Des cleres et nobles femmes*, éd. cit., p. 31). Christine de Pizan suit Boccace pour la première partie, en ajoutant à ses bienfaits la socialisation. Elle s'en tient à l'avantage apporté par la reine civilisatrice, sans aucun *ubi sunt* sur la nature et le bon sauvage ([*Le Livre de la Cité des Dames*], *La Città delle dame*, éd. cit., livre I, ch. xxxvii, p. 180). Martin Le Franc, dans son éloge datant de 1440-1441, souligne lui aussi l'aspect civilisateur de cette *femme inventive et moult sage* qui non seulement nourrit les sauvages mais leur donna lois et religion (Martin LE FRANC, *Le Champion des dames*, t. 4, éd. R. Deschaux, Paris, Champion, 1999 (CFMA, 130), p. 19, v. 14985). Il précise que ses propos sont à la loenge de toutes : *Je veul monstrier, s'il plect a Dieu,/ Qu'en ce mondain gouvernement/ La femme a eu autant de lieu/ Que l'omme et aussy haultement/ Et qu'elle se peut plainement/ Autant ou plus vanter que lui*. (*Ibid.*, t. 4, p. 16, v. 14904-14910). Chez Symphorien Champier, la reine de Sicile inventa certes l'usage, la culture et la transformation du blé mais nous laissa également ses *beaulx precepts tous à raison soumis* ; elle fut en outre *legifere et donna aux hommes plusieurs loix et tresbonnes à les diriger en bonnes vertus et operations et à ceste cause la nomma l'on themosphora* [la législatrice] (Symphorien CHAMPIER, *La Nef des dames vertueuses*, éd. cit., p. 52, 73). Antoine Dufour, pour sa part, insiste sur le fait que l'idée d'atteler des bœufs à la charrue et d'employer le fer pour labourer a permis aux humains d'avoir davantage de temps pour le plaisir des dames et des armes (Antoine DUFOUR, *Les Vies des femmes célèbres*, éd. cit., p. 30).

12. — Martin Le Franc, dans son *Champion des dames*, est le seul avant Catherine d'Amboise à suggérer une association entre la *sage* Cérès et la religion chrétienne. Voir note précédente.

13. — Fol. 34v^o, p. 140.

17. — Antoine Dufour, par exemple, affirme qu'*Elle fut la première inventrice des escriptures et des caractères, pour satisfaire à sa gloire et à sa tresdésordonnée volonté et volupté*. (*Les Vies des femmes célèbres*, éd. cit., p. 29) ; l'ajout de cette allusion à l'immoralité d'Isis n'est présente dans aucune source mentionnée dans les *Prudens* et *Imprudens*.

Donc pour apaiser les murmurans, si aucuns y en avoit, s'en aillent regarder les dictz et effectz du second aage et ilz trouverront, **s'ilz savent bien lyre**, que en iceluy n'y a et ne se pourroit trouver que trois hommes digne d'estre mis en cronique ne en memoire perpetuelle. Parquoy doncquez ay esté contrainte, et diz plus **sans contrainte car bien me plaist**, m'a esté force pour parachever mon livre, parlant dudict second aage, y mettre et faire venir en ranc icelles vertueusez davant nomméez. Et non sans merite, car ilz ont bien desservy ceste honneur et plus que possible ne seroit à moy, povre desgarnye de sçavoir, en descripre ne mettre en forme¹⁸.

Elle justifie en partie sa louange des femmes civilisatrices à la lumière de la rareté des hommes *prudents* dignes de mémoire ayant vécu à la même époque et admet que l'obligation de parler des dames *vertueuses* est aussi un plaisir. Sa précision *car bien me plaist* mérite d'être relevée dans la mesure où elle participe d'une rhétorique de l'affect qui sous-tend tout son traité : tantôt la joie de bien dire¹⁹, tantôt, lorsqu'il s'agit des *imprudents*, la colère de médire, ressentie dans sa chair. Cette corporalité devient alors, comme nous le verrons ci-dessous à propos de la reine Sémiramis, indissociable de l'acte d'écrire.

Pour parvenir à rédiger sa brève *laudatio* d'Isis, Catherine d'Amboise invoque l'aide d'une force inspiratrice et, comme à son habitude, celle de dame Prudence :

Soublevez voz esperilz chascuns²⁰, debout subit toust et vous esveille, venez en place sans nullement vous faindre, l'eure est venue que suis contrainte vous demander secours, sans vous ne puis caulader ne justement hault louer la tresillustre et refulgente dame²¹, nommée Ysis la vertueuse²².

18. — Fol. 36r^o-v^o, p. 142-143.

19. — L'exemple le plus parlant est celui de l'éloge de la Vierge Marie (fol. 21^r, p. 122-123) : *Toulte esjouye suis et en esperict esprise, quant de toy fault que face memoire ou escrivv. L'eure me plaist sus toustes et ne m'est que par trop courte. Toustez fantasiez, toustez pertez et tristesses de moy s'esloignent en te resumant, considerant ta sainteté, bonté et clemence piteuse. Donc pour commancer exalter la tienne prudence devant dicte, soubz la conduite de ma gouvernante nommée piessa, premierement quant je remembre et dicté à memoire le grant bien inestimable qui par toy nous est advenu, de jove suis toulte lacrimable.*

20. — La source d'inspiration n'est pas clairement nommée dans cette œuvre.

21. — L'emploi de ces adjectifs, généralement attribués aux figures sacrées dans ce traité (par exemple à Marie et à Prudence), se justifie également à la lumière des sources mentionnées ailleurs par Catherine d'Amboise, comme la *Mer des histoires* qui évoque le fait qu'Isis est déesse de la terre et qu'elle a inventé en outre l'art de la musique et de l'astrologie. Boccace parlera lui aussi de *treissainte et tresreverent deesse* (*Des cleres et nobles femmes*, éd. cit., p. 37).

22. — La vertu d'isis est mise en avant par Symphorien Champier : en plus d'être à l'origine de l'invention des lettres égyptiennes, du labourage de la terre et de l'usage du lin, Isis est un exemple d'amour et de dévotion conjugale (*La Nef des dames vertueuses*, éd. cit., p. 72). Avant lui, Christine de Pizan souligne, comme Boccace, son rôle civilisateur, puis mentionne l'aspect juridique et moral de ses inventions : *apprist aus gens d'Egipte, qui vivoient rudement et sanz loy*,

Pource vous pri que monstrez cy vos clemencez, ne me faillez à se besoing. Vous aussi ma singuliere maitresse et amye, dame Prudence, ouvrez moy vostre arche dyvine où science parfaicte repose, m'ynpartissant et eslargissant du tresor d'icelle quelque drame ou petite portion, pour cestuy faict condignement toucher. Car sans vostre secours, je n'ay en moy la traditive seure ne la science assez haultaine pour icelle dame magnifier ne louer. Que diray donc soubz ta banier, fors que d'elle est sorty **ung effect si tresgrant** qu'impossible est ouyr parler du parail ? Donc pour descripre icelluy, la puissant dame, **ainsi comme j'ay leu**, fut la premiere inventive qui trouva l'art de la lectre tant grecque que latine, ou par avant n'en estoit nul memoire. Donc qui est celuy qui **justement** sçaroit **estimer ne au vroy descripre** le grant bien²³ qu'el feist²⁴ ?

On peut se demander si par la mention implicite de ses sources (*ainsi comme j'ay leu*), le lieu commun de cette dernière phrase, avec son insistance sur la compréhension des faits et la justesse de l'interprétation (*justement [...] estimer, au vroy descripre*), ne serait pas aussi une suggestion indirecte que d'illustres auteurs ne sont pas parvenus à faire justice au *grant bien qu[e] feist* Isis.

Pour justifier son entreprise, Catherine d'Amboise prévient alors la partialité qu'on pourrait lui reprocher ; elle rappelle le bien-fondé d'une louange féminine sous la plume d'une femme lorsque l'objet de louange est digne d'être offert en *exemple* pour l'édification de *chascun*, et ceci d'autant plus que, par la *grace* divine, elle a reçu *scens et raison* pour proclamer ce *bien faict* :

*Et si aulcuns envieux et murmurans, ennemis et controversez du sexe feminin, vouloist inferer à moy, exploreure de se present volume, quelque injure, disant que je ne loue et ne dis grans biens que des femmez, **responce leur fais, patente tout en la forme**, que si ainsi estoit, c'est que chascun ayme son semblable. Parquoy donc moy, à qui Dieu de sa grace m'a donné scens et raison, ne diray de ma paraille le bien qui en est issu ? Si feray pour vroy, maulgré les ennemis du sexe feminin, considéré qu'ung*

justice n'ordenance, a vivre par ordre de droiture ([*Le Livre de la Cité des Dames*], *La Città delle dame*, éd. cit., livre I, ch. xxxvi, p. 176).

23. — Martin Le Franc ajoute aux bienfaits de la déesse la construction de maisons (Martin LE FRANC, *Le Champion des dames*, t. 4, éd. cit., p. 19, v. 14999) et la plantation de vignes (*Ibid.*, t. 4, éd. cit., p. 19, v. 15003). Avant lui, Boccace avait attribué à Isis la culture de la terre et la transformation du blé (*Des cleres et nobles femmes*, éd. cit., p. 38), et Christine de Pizan précisé son enseignement de l'art de jardiner ([*Le Livre de la Cité des Dames*], *La Città delle dame*, éd. cit., livre I, ch. xxxvi, p. 176).

24. — Fol. 35r^o-v^o, p. 141-142.

*bien fait ne doit estre caché mais ventillé pource et affin que chacun y preigne exemple, ung malfait mis soubz le pié sans aucune memoire*²⁵.

Plus encore que pour Minerve et Cérès, le style employé par Catherine d'Amboise pour *magnifier* l'inventive des lettres abonde en hyperboles et en surenchères²⁶, comme s'il fallait illustrer dans la chair du texte l'effet immédiat de l'inspiration des *esperilz* invoqués et l'*effect si tresgrant* de l'invention d'Isis. C'est ainsi que celle qui n'avait en elle *la traditive seure ne la science assez haultaine* s'essaie, grâce à l'inspiration reçue, au genre de la *responce* ouverte, y parvenant même *en la forme* !

Sémiramis

L'autrice retient des portraits de ses prédécesseurs, tantôt nuancés²⁷, tantôt strictement positifs²⁸, uniquement les aspects sombres de la

25. — Fol. 36r^o, p. 142. Boccace lui aussi la déclare *noble femme et tresdigne de memoire* (BOCCACE, *Des cleres et nobles femmes*, éd. cit., p. 38).

26. — La reduplication synonymique y est particulièrement frappante : *caulader ne justement hault louer, la tresillustre et refulgente dame, magnifier ne louer, quelque drame ou petite portion, ennemis et controversez, ne loue et ne dis grans biens*.

27. — Le *Miroir historial* décrit Sémiramis de façon relativement neutre : en premier lieu, citant Valère Maxime, comme une guerrière prête à défendre Babylone, puis, se basant sur Orose, comme un être plein de luxure et prônant l'inceste, et enfin, d'après Justin, comme une mère tuée par son fils parce qu'elle voulait coucher avec lui (Vincent DE BEAUVAIS, *Le premier [-quint] volume de Vincent, Miroir historial*, Paris, Antoine Vêrard, 1495-1496, vol. 1, livre II, ch. iv). Dans le Boccace en moyen français, Sémiramis devient une figure ambivalente de guerrière bâtisseuse en proie à la luxure, mais dont la vaillance, le courage, l'ingéniosité et la puissance occupent nettement plus de place que le vice, exprimé dans des termes moins emphatiques et plus hypothétiques en fonction des sources alléguées (*Des cleres et nobles femmes*, éd. cit., p. 19-24). Chez Antoine Dufour, le portrait est à nouveau double mais inversé par rapport au modèle boccacien : Sémiramis est d'abord *lubrique et vicieuse et jeune folle* avant d'*avoir grant cueur* et faire preuve d'ingéniosité et de prouesses guerrières pour conquérir des royaumes et les gouverner, de sorte que *Si ce n'eust esté la luxure, qui la vainquit et subjugua, ce eust esté une tresdigne de louenge femme*. Mais le chapitre se termine par un rappel de sa mauvaise renommée, de ses *désordonnez plaisirs* et de sa triste fin : *Et, ainsi qu'elle avoit meschamment vescu, meschamment elle mourut, car de son filz elle fut tuée* (*Les Vies des femmes célèbres*, éd. cit., p. 23-24).

28. — Dans la *Cité des dames*, Raison explique à Christine qu'elle choisit Sémiramis comme *premiere pierre ou fondement de [leur] Cité* (*[Le Livre de la Cité des Dames]*, *La Città delle dame*, éd. cit., livre I, ch. xv, p. 110) ; il va sans dire que l'autrice médiévale reprend par conséquent du portrait boccacien les exploits et la rhétorique qui font de ce personnage une héroïne chevaleresque exclusivement positive, en éliminant les quelques allusions misogynes de son prédécesseur et en excusant l'inceste de la reine par des arguments politiques et culturels qui garantissent son *honneur* : la Babylonienne se devait d'éliminer le risque que le trône lui échappe en épousant son fils ; elle vivait d'ailleurs sous une loi non guidée par la morale chrétienne (*Ibid.*, éd. cit., p. 108). Encore plus univoque que Christine de Pizan, Martin Le Franc, à travers le défenseur de la cause des femmes qu'est *Franc vouloir*, évoque Sémiramis sous la rubrique des *dames lesquelles ont gouverné haultement en ce monde et ont eu honneur et gloire* (*Le Champion des dames*, t. 4, éd. cit., p. 73, v. 16414). Il la qualifie de *sage et puissant roïne* (*Ibid.*, t. 4, éd. cit., p. 74-75, v. 16419, 16441), capable de garantir la paix et la prospérité grâce à son bon gouvernement durant 130 ans. Aucune

Ce portrait, aussi hyperbolique dans sa noirceur²⁹ que l'étaient ceux des héroïnes civilisatrices dans l'admiration, justifie une rhétorique de la *vituperatio*, avec un usage toujours aussi marqué de l'emphase et de la redite³⁰, mais redoublé dans ce cas d'un registre du *planctus* et de l'affect³¹.

31. — L'influence de l'écriture sur le corps et l'esprit est formulée également dans d'autres chapitres, surtout lorsqu'intervient la pudeur et que les reproches se situent dans le domaine de la sexualité.

Dans le contexte de la *Querelle*, ou plus généralement de la réécriture de l'histoire ancienne, la réprimande de Sémiramis est vue elle aussi comme une obligation morale :

*O infame sur toustez, pire que une beste brutte, detestable, inceste vivante sans raison, dire on te doit blaphemes vehemens et orriblez*³².

Ce devoir s'inscrit ensuite dans une réflexion sur le pourquoi et le comment de l'emploi de cet exemple *a contrario* : il s'agit de sauver la réputation des femmes par une rhétorique qui permet de médire tout en montrant l'impact physique de cette médisance sur celle qui écrit. En effet, même si dans cette œuvre l'éloge lui est préférable au *blasme* parce qu'il réjouit le corps et l'esprit alors que la *vituperatio* l'attriste et ne correspond pas à sa conception d'une écriture courtoise, Catherine d'Amboise ne peut s'empêcher de réitérer ses reproches de façon véhémement parce que le crime de la reine risque de rejaillir sur le renom de toutes les femmes³³ :

*Que plus en te detestant, je dis moy que par sur toustez es digne d'estre vituperée, et, non pourtant si je suis femme et que tu es de nostre sexe, ne lairray de toy escripre*³⁴.

*O miserable sur toustez, hayr te doit le sexe feminin mortellement, et ne faire memoire de toy si non en tout vitupere et blasme, car tu luy as causé grant deshonneur, quant se viendroit aux reprochez. Et dis plus, que jamès ne sera que les povrez dames, par le tien forfaict, ne soist regardés et monstrez on le doy et en sont inocentez. Donc pour venir à conclusion et faire fin à ce chapitre present, pousé que mal parler soit vicieux, nulle de nous n'est tenue de toy bien dire*³⁵.

De même que l'impératif de *bien dire* découle d'un *bien fait* exemplaire, le vice de Sémiramis est en corrélation directe avec le *mal parler vicieux*, l'impact de cette mauvaise parole étant une fois de plus décrit en termes physiologiques :

~~~~~

32. — Fol. 29<sup>ro</sup>, p. 134.

33. — C'est peut-être également une façon implicite de montrer que les *exempla* des trois héroïnes païennes évoquées précédemment rejaillissent eux aussi sur la renommée des femmes, comme l'affirmait Martin Le Franc à propos de Cérés (voir note 11 ci-dessus).

34. — Fol. 29<sup>vo</sup>-v<sup>o</sup>, p. 134.

35. — Fol. 29<sup>vo</sup>-30<sup>ro</sup>, p. 134. Rappelons que pour Catherine d'Amboise, un même devoir de *bien dire* s'applique aux femmes *prudentes*, en l'occurrence Minerve et Cérés : *moy et aultrez te atribuer honneur sommez tenus* (fol. 34<sup>ro</sup>, p. 139) ; *bien tenuz soumez te atribuer gloire, bruyt et los triumphal, exalter ton non haultain, pompeux et refulgent* (fol. 34<sup>vo</sup>, p. 140).

39. — Fol. 34r<sup>o</sup>, p. 139.



